

Protéger le contenu de son site du plagiat

Date de dernière mise à jour : 22/02/2014 à 12:32

Source : <http://www.vulgarisation-informatique.com/protéger-contenu-plagiat.php>.

Distribution interdite sans accord écrit d'Anthony ROSSETTO (<http://www.vulgarisation-informatique.com/contact.php>)

Introduction

De nombreux Webmasters sont victimes du plagiat de leur contenu. Quoi de plus énervant que de retrouver ses textes et images recopiés sur d'autres sites Webs sans demande ni autorisation préalable ? Autant le dire tout de suite, tout ce qui s'affiche sur l'écran du visiteur peut être recopié, il n'y a donc **aucune protection fiable** possible. Cependant, de nombreuses techniques existent pour mettre des bâtons dans les roues aux webmasters peu scrupuleux, le problème est qu'elles sont généralement lourdes au niveau du code [HTML 5](#) ou Javascript qu'elles nécessitent. La maintenance du site Web en devient alors pénible.

Se protéger contre le plagiat de textes

Le plagiat de texte est celui que l'on rencontre le plus souvent. Il est la plupart du temps effectué non pas par des Webmasters peu scrupuleux, mais par des membres de [forums de discussions](#) qui, en répondant à un sujet, copient-collent des extraits de texte d'un autre site Web, et ce généralement sans en mentionner la source.

Ceci n'est "rien" comparé aux Webmasters peu scrupuleux qui recopient toute la page et se l'approprient. Voici quelques unes des solutions qu'il est possible de mettre en oeuvre pour ralentir ces copies et décourager les débutants :

L'anti clic droit

Destiné à empêcher les internautes de faire un clic avec le bouton droit de la souris, cette ancienne solution n'est plus fonctionnelle avec les navigateurs récents. Oubliez-la. Masquer le code source de vos pages

L'offuscation est une méthode très courante pour empêcher la copie d'une source HTML 5. Elle consiste à produire un code source compréhensible visuellement par l'internaute, mais imbuvable à la lecture lorsque l'internaute fera un copier-coller ou tentera d'analyser le code source. Elle sera généralement un frein au [référencement](#) et n'est donc pas non plus à conseiller. On peut la mettre en oeuvre avec du javascript (ce qui rend le résultat encore plus "efficace" si j'ose dire), mais aussi avec uniquement du code HTML 5. Voici un exemple affichant le mot "test" :

```
html

lang
=
"fr"
>
head
>
title
>
Offuscation
title
>
meta

charset
=
"iso-8859-1"
>

head
>
body
```

```
>
p
>
span

style
=
"
color
:
#
000
"
>
T
span
>
span

style
=
"
color
:
#
000
"
>
e
span
>
span

style
=
"
display
:
none
"
>
plop
span
>
span

style
=
"
color
:
#
000
```

```
"
>
s
span
>
span

style
=
"
color
:
#
000
"
>
t
span
>

p
>

body
>

html
>
```

Constatez comme quoi le code est horriblement lourd.

D'autres méthodes d'offuscation existent en Javascript, elles consistent à utiliser l'instruction `document.write()` qui prend en paramètre le texte à renvoyer au navigateur (qu'il se chargera d'afficher). Les fonctions `escape()` et `unescape()` sont également utiles. Le code HTML 5 offusqué sera placé en paramètre de la fonction `document.write()`.

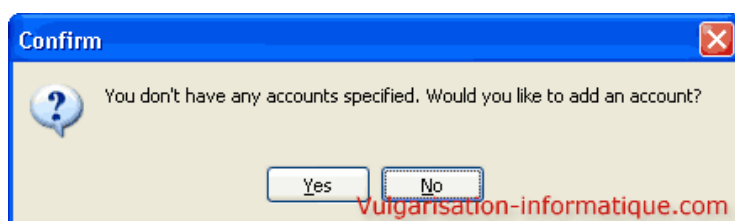
Une autre solution consiste à enregistrer votre texte sous forme d'image, c'est à dire que le lecteur verra une image avec du texte, il pourra donc parfaitement lire l'article, mais ne pourra pas copier le texte. Cette solution est très efficace car il est nécessaire de retaper entièrement le texte lorsqu'on souhaite le plagier.

Si malgré toutes ces recommandations, il vous venait à l'idée de "protéger" votre page grâce à l'une de ces méthodes, sachez que le référencement de celle-ci sera très probablement anéanti, elle deviendra donc invisible aux yeux des moteurs de recherche (remarque, les plagieurs ne la trouveront plus non plus, reste à voir si c'est bien l'effet que vous souhaitez !)

La protection des images

En plus du traditionnel anti clic droit, il existe cette fois-ci de bien meilleures méthodes pour les protéger. Il faut savoir que de toute façon, il sera toujours possible de récupérer les images affichées sur le navigateur. Il faut donc donner l'envie au plagieur d'aller voir ailleurs.

Pour ça, rien de plus simple : il suffit d'apposer un texte sur l'image indiquant le nom ou l'adresse de votre site. La plupart du temps, les faussaires ne vont pas plus loin. Voici l'exemple d'un texte basique, que j'utilise actuellement sur la plupart de mes images :



Protection basique avec un texte intégré à l'image

Ce texte est basique et "facilement" supprimable par des plagieurs déterminés, mais il en stoppe néanmoins la plupart. Une solution plus efficace consiste à placer le texte en transparence sur toute la surface de l'image :



Protection plus élaborée avec un texte en transparence

La protection devient ainsi nettement plus efficace. D'autres solutions existent mais je ne vais pas en parler en détails. Vous pouvez notamment signer vos images à l'aide de filigranes ou de programmes intervenant directement dans le fichier de manière à rendre leur paternité non détectable à première vue.

La voie légale

Constater un plagiat

N'hésitez pas à utiliser le site [CopyScape](http://www.CopyScape.com), qui vous permet d'entrer les adresses de vos pages Web et de voir instantanément si des copies existent sur internet.

Se défendre

Si vous constatez un plagiat, la première des choses à faire est de contacter le Webmaster du site concerné de manière à lui faire placer un lien vers votre site ou à modifier voire supprimer la page concernée. En général la plupart d'entre-eux sont compréhensifs vis à vis du travail pompé sans autorisation.

Il arrive parfois qu'il faille cependant aller un peu plus loin : contacter l'hébergeur responsable du site web est une bonne solution. Pour trouver l'hébergeur, un moyen simple consiste à effectuer un [Whois](http://www.whois.com) sur le domaine en question. La plupart du temps vous aurez les coordonnées de l'hébergeur et du propriétaire du domaine. Cette méthode ne fonctionne pourtant pas à tous les coups car il est possible d'utiliser un prête-nom.

Si aucune des solutions précédentes n'a fonctionné, la voie judiciaire semble être la seule appropriée. Vous devez rassembler des preuves tangibles avant de vous lancer. Une solution parmi d'autres : graver sur CD tout votre site puis vous l'envoyer en recommandé avec accusé de réception. Vous n'ouvrez pas le colis et vous en servez comme preuve le jour J. Vous pouvez aussi également passer par le site [archive.org](http://www.archive.org) qui peut prouver que cette page n'existait pas sur le site plagieur au moment où vous l'avez créée.

Source : <http://www.vulgarisation-informatique.com/protoger-contenu-plagiat.php>.

Distribution interdite sans accord écrit d'Anthony ROSSETTO (<http://www.vulgarisation-informatique.com/contact.php>)